



Saint-Denis, Janvier 2024,

Chers collègues,

La CGT DIRCOFI vous adresse tous ses vœux de bonheur, de santé et de luttes victorieuses ! En ce début d'année, l'actualité est riche et valait bien 4 pages.

Au niveau du ministère (DGFIP, Douanes, DGCCRF...), une négociation de la plus haute importance est en cours entre Bercy et les fédérations syndicales représentatives (la CGT est la 2^e organisation du ministère avec 22,5 % des voix obtenues aux dernières élections). Il s'agit de **la protection sociale complémentaire (PSC) : voir nos explications page 3-4.**

La CGT, aux côtés de celles et ceux qui résistaient aux nazis, avec l'immense Ambroise Croizat, a été un acteur majeur de la création de la sécurité sociale, notre bien le plus précieux. Héritiers de cette histoire, nous nous battons avec la dernière énergie pour la défendre et la développer. Comme nos anciens, nous visons le 100 % sécu !

Tout étant histoire de rapport de force, la CGT participe à ces négociations et se bat pour améliorer autant que possible la PSC au ministère. Mêlez-vous-en ! Interpellez vos syndicats ! Lisez les comptes-rendus ! C'est notre santé, celle de nos conjointes et conjoints, celle de nos enfants qui se joue.

Au niveau DGFIP, c'est la négociation sur le régime indemnitaire qui doit reprendre le 29 janvier. Voir nos explications page 2. Disons-le franchement, la DG se moque de nous. Elle est venue avec une 1^{re} proposition de 13,75 € brut par mois. Dans le même temps, les agents de la Santé obtenaient + 180 €/mois, l'Intérieur + 200€/mois, la Douane + 110 €/mois. Assez de ce mépris ! Encore une histoire de rapport de force, alors entrons dans l'action ! **Retrouvons-nous en HMI le 18/01/2024 à 14H30, toutes les OS disponibles (Solidaires, Cfdt, Cftc) seront invitées à participer. Organisons ensemble les actions à venir.**

Au moment où nous écrivons ces lignes, nous apprenons la composition du nouveau gouvernement. Nous n'attendons rien de ces serviteurs du capital coupables d'un naufrage morale absolu en allant puiser dans le programme de l'extrême droite. Il se dit que le Président a décidé d'utiliser la carte de la jeunesse pour incarner la nouveauté et le changement à Matignon. Pourtant, sur les principaux ministères, on prend les mêmes et on recommence, « circulez y a rien à voir.. » La seule question désormais est de savoir si le sauveur Gabriel battra le record de 49-3 de sa prédécesseuse ou si la crise politique le fera tomber avant, lui, son gouvernement et sa majorité.

Nous ne pouvons conclure sans partager la peine que nous éprouvons devant les crimes quotidiens exercés envers la population de Gaza par le gouvernement israélien. L'urgence d'un cessez-le-feu est là, le risque d'un conflit mondial aussi.

Prime de fidélité territoriale : la CGT DIRCOFI IDF agit

Nous n'abandonnons pas le combat. C'est pourquoi la CGT s'est adressée au député de la circonscription, Éric Coquerel, pour qu'il interpelle le gouvernement, ce qu'il a accepté. Nous vous tiendrons informés des résultats de cette initiative.

Jeux Olympiques : la CGT DIRCOFI IDF agit

Nous demandons au directeur des discussions dans les meilleurs délais sur les conséquences des JO. Si fermeture de la Dirco, pas de congés forcés et télétravail sur volontariat. Si ouverture de la Dirco, nous voulons une garantie de libre circulation, une compensation financière pour les agents qui seraient impactés par le doublement des prix des transports, et des mesures de sécurité exceptionnelles !

Déménagement : la CGT DIRCOFI IDF agit

Nous exigeons que les représentants du personnel participent à la conception de l'aménagement de nos futurs locaux. Le directeur nous a assuré de sa volonté d'une large consultation des agents. Dont acte. Nous jugerons sur pièce.



NEGOCIATIONS INDEMNITAIRES A LA DGFIP

Dans tous les services, amplifier la mobilisation

Initiée le 25 septembre, les négociations ouvertes à la DGFIP sur la question indemnitaire se sont traduites par l'adoption d'un «premier volet promotion» signé par toutes les organisations syndicales de la DGFIP, puis une décision unilatérale du directeur général : **la prime de fin d'année, prime GMBI, prime à la souffrance au travail attribuée à 18 000 agents seulement.**

Et cela, dans un contexte inflationniste récurrent, n'en déplaît à Bruno Le Maire qui brigue le titre du plus mauvais économiste de France. **Voilà 2 Ans qu'il nous sert la même soupe : les prix vont bientôt commencer à baisser...**

94 000 agents des finances publiques attendent donc des propositions concrètes et conséquentes.....

Lors de la première séance, la proposition de la DG fut scandaleuse : 3 points d'ACF supplémentaires, soit 13,75 € bruts/ mois. Le 22 novembre la DG est arrivée avec une proposition de 5 points d'ACF supplémentaires (à la place des 3), proposition rehaussée à 6 points, soit 27,50 € bruts/ mois. Les OS ont quitté la séance en précisant que la discussion devait débiter à au moins 10 points et sur au moins deux leviers de la plateforme revendicative unitaire.

Pendant ce temps, les administrateurs d'État « profitent d'une hausse vertigineuse de leur rémunération » titrait Médiapart en juin 2023. Oui de l'argent, il y en a !

À nous de construire une mobilisation d'ampleur pour exiger une augmentation de la valeur du point d'indice en 2024, le rattrapage de nos pertes de pouvoir d'achat et une revalorisation de notre régime indemnitaire à la hauteur de nos revendications. **Nous invitons tous les agents de la DIRCO à signer la pétition intersyndicale sur les salaires et le régime indemnitaire (21 000 signatures déjà recueillies). Et à participer massivement aux HMI que nous organiserons en janvier 2024.**

POUR NOS RÉGIMES INDEMNITAIRES :

- » La revalorisation à 200 € mensuels avec application du taux normal de pension civile de l'Indemnité Mensuelle de Technicité ;
- » La revalorisation de la valeur du point ACF ;
- » L'attribution de 40 points d'ACF pour l'ensemble des personnels ;
- » La revalorisation de la prime de rendement ;
- » Le refus de tout dispositif de rémunération au mérite y compris pour les cadres intermédiaires ;
- » La revalorisation à 50 € mensuels et le déplafonnement de l'allocation journalière forfaitaire de télétravail ;
- » La revalorisation substantielle des remboursements de frais ;
- » L'adaptation des ACF expertise, sujétions ou encadrement au regard de l'évolution des structures et des missions exercées par les agents de la DGFIP.

**MOBILISONS-NOUS POUR ÊTRE ACTEURS ET ACTRICES DE
CES NÉGOCIATIONS ET IMPOSER NOS REVENDICATIONS !
METTONS FIN À LA DIÈTE INDEMNITAIRE**

PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE (PSC)

C'est un sujet dont on entend peu parler. Ça paraît loin de nous, pourtant il touche à la « vraie vie » : notre couverture santé et prévoyance. La CGT DIRCOFI vous en avait parlé lors des élections professionnelles fin 2022. Parce que la sécurité sociale, la plus sacrée de nos conquêtes sociales, est un des grands marqueurs de l'histoire de la CGT, nous estimons qu'il est de notre devoir de faire à nouveau un focus sur les négociations en cours sur la PSC.

La réforme de la PSC a été initiée par la loi de transformation de la Fonction Publique. À sa suite, **2 accords ont été signés par l'ensemble des syndicats (dont la CGT, 1^{er} syndicat dans la FP) représentatifs au niveau Fonction Publique** : 1 accord santé et 1 accord prévoyance. L'accord santé s'est notamment traduit par la prise en charge de 15€/mois dans l'attente d'une application définitive entre 2024 et 2026 à hauteur de 50 %.

Ces 2 accords sont un socle de droits communs à l'ensemble des agents de la FP (titulaires, contractuels, retraités). **En santé**, la CGT Fonction Publique a signé, car elle a obtenu des avancées significatives dont notamment la définition du panier de soin. Grosso-modo, le panier de soins retenu est un copié-collé des propositions CGT et correspond peu ou prou à l'offre Vita Santé 2 de la MGEFI. **En prévoyance**, la CGT Fonction Publique a signé car elle a obtenu des protections plus conséquentes au titre des risques décès, invalidité et incapacité (hausse du capital décès, rentes éducation pour les orphelins, meilleure couverture pour les congés longues maladies...).

Soyons francs, nous pensons que ces accords sont loin d'être idéaux. Mais la négociation doit maintenant se tenir ministère par ministère avec les OS représentatives selon le principe de faveur : un accord ministériel ne pourra pas être moins bon que l'accord Fonction Publique.

Factuellement, voici ce qu'il s'est passé à Bercy. La discussion a commencé par un cadrage, ce que l'on appelle un accord de méthode. La CGT a porté des propositions et est parvenue à rallier l'ensemble des OS sur 2 points majeurs : prévoir une amélioration du panier de soins et inclure les retraités dans le futur accord. Devant le refus du ministère, la CGT a été la seule OS à maintenir cette exigence et n'a pas signé l'accord de méthode. Dont acte. Cela ne nous empêche pas de participer aux négociations sur le fond, et la CGT ne se privera pas de porter ses propositions afin améliorer ce qui doit l'être.

La CGT Finances signera-t-elle l'accord en santé et en prévoyance ? Tout dépendra de ce que nous aurons obtenu pour améliorer les aspects insuffisants du point de départ. **Les négociations à Bercy se déroulent en 2024 avec mise en place prévue courant 2025.**

Ce point de départ, c'est donc l'accord Fonction Publique. En voici les grandes lignes :

- nous allons passer **d'une couverture individuelle** (chacun souscrivait à une complémentaire santé de son choix s'il le souhaitait) **à une couverture collective** (c'est dorénavant l'employeur qui va souscrire à une complémentaire, elle sera **obligatoire et la même pour tous les actifs** contractuels et fonctionnaires, quel que soit l'opérateur choisi in fine : MGEFI ou assurance privée...). Exception : être sur la complémentaire de son conjoint ;
- pour les **ayants droits** (conjoints, enfants mineurs ou majeurs) et les **retraités** : ce sera **facultatif**. Cela est un problème pour la CGT comme on l'a vu, l'employeur ne prenant rien en charge ;
- concernant la **prévoyance, le contrat sera facultatif pour tous**. La CGT le regrette fortement, car nous portons l'idée d'un couplage santé/prévoyance pour avoir un opérateur unique. Il faut avouer que toutes les OS représentatives à Bercy partagent cette revendication et nous pensons que ce point peut être gagné ;
- concernant le choix de l'opérateur, la CGT privilégie la solution mutualiste (pas d'opérateur lucratif type assurance privée).

SANTÉ

1ères hypothèses de Bercy : **cotisation moyenne environ 80€ par mois** (hors prévoyance et hors taxes qui s'élèvent à environ 15 %)

- Prise en charge État = 40 €, montant imposable à l'IR

- Ayants droits : facultatif et aucune prise en charge :

→ 1^{er} enfant mineur, coût = 50 % cotisation actif, soit 40 €

→ 2ème enfant mineur idem

→ 3ème enfant mineur = gratuit

→ Enfants majeurs, coût = 100 % cotisation actif, soit 80 €

→ Conjoint, coût = 110 % cotisation actif, soit 88 €

Exemple : un agent qui élève seul un enfant mineur et un majeur, cotisation = 80 € HT obligatoire (agent) + 40 € (mineur) facultatif + 80 € (majeur) facultatif = 200 € HT. Prise en charge employeur = 40 €

→ Retraités : cotisation optionnelle qui va évoluer avec l'âge. La cotisation peut évoluer jusqu'à 175 % de la cotisation actif (140 €) qui ne doit, en théorie, plus augmenter après 75 ans. Mais cela nous semble impossible en application de l'équilibre financier qui devra être assuré, puisque dans notre ministère, il y a plus de retraités que d'actifs...

PRÉVOYANCE

→ optionnel pour tous

→ prise en charge 7 € uniquement pour les actifs et rien pour les retraités

A mettre au crédit de la CGT FP, une partie de la prévoyance, notamment le congé longue maladie et l'assurance décès, deviennent des garanties statutaires (le 1/2 traitement sera dorénavant couvert par l'employeur, idem pour l'invalidité à partir de 2027).

Tout le reste restera donc optionnel (perte d'autonomie par exemple qui existait par exemple dans Premuo de la MGEFI).

Voilà d'où partent concrètement les négociations.

Pas de quoi sauter de joie comme certains ont pu le faire en annonçant une grande victoire avec la participation à 50 % de l'employeur.

D'où l'utilité d'élire des représentants exigeants qui ne signent pas tout et n'importe quoi juste pour apparaître comme des gens raisonnables.

Le chemin est encore long pour améliorer le dispositif et la CGT ne signera l'accord qu'à la condition de l'améliorer très nettement au cours des négociations. Par exemple, pour les familles monoparentales, en majorité des femmes, qui devront assurer leur propre cotisation + celle des enfants ; par exemple, les petites retraites avec des cotisations qui ne sont pas pris en charges.

La CGT DIRCOFI IDF continuera à vous tenir informés tout au long du processus. N'hésitez pas à nous transmettre vos remarques.



Faisons ensemble de 2024, une année de paix dans le monde, de luttes sociales et de grandes victoires pour les agents de la DGFIP !

Se syndiquer à la CGT c'est adhérer à une organisation présente sur tout le territoire (y compris les DOM), chez les actifs et les retraités, et sur tous les champs professionnels, public et privé mais également présente auprès des privés d'emploi, des sans papiers et ce au-delà de toutes origines, couleur de peau, religion ou orientation sexuelle.

Toutes les infos utiles sur <https://dircofi-idf.cgffinancespubliques.fr/>

Ou par mél : cgt.dircofi-idfest@dgfip.finances.gouv.fr